



Code de conduite pour les fournisseurs du Groupe Körber

Version: 1^{er} avril 2021

Dans ses fondamentaux et les valeurs de l'entreprise, le Groupe Körber s'efforce de respecter toutes les lois en vigueur et de mettre en œuvre les normes éthiques les plus rigoureuses ; le Groupe Körber s'appuie notamment sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme, sur les principales normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) et sur les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact). Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent et respectent ces principes. Le présent Code de conduite décrit les exigences minimales requises pour respecter nos normes et pose les conditions pour obtenir des commandes du Groupe Körber.

Droits de l'Homme, comportement éthique et respect du droit en vigueur

- Respect et protection des Droits de l'Homme – promouvoir et garantir leur respect dans le propre domaine d'influence et veiller à ce que les propres activités commerciales ne soutiennent pas des violations des Droits de l'Homme.
- Respect de normes éthiques élevées et de toutes les lois en vigueur
- Nos actions sont toujours justes, respectueuses et fiables
- Aucune discrimination, aucun harcèlement ou autre comportement malhonnête en raison du sexe, de l'âge, de la race, de la couleur de peau, de l'origine ethnique ou nationale, de la religion, de la vision du monde, de l'identité ou de l'orientation sexuelle, de la situation familiale, du handicap ou de tout autre motif protégé par la loi
- Interdiction de toute forme de travail des enfants et/ou de travail forcé, de même que de conditions de travail ou traitements représentant une violation des lois et conventions internationales
- Reconnaissance du droit à la liberté d'association et aux négociations collectives
- Les heures de travail ne doivent pas dépasser les principales normes relatives au temps de travail de l'OIT.

Protection de l'environnement

- Respect de toutes les règles locales et nationales en vigueur relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité.
- Protection de la vie et de la santé des collaborateurs et habitants ainsi que du public contre des risques pouvant découler de processus de fabrication et de produits.
- La protection de l'environnement joue un rôle essentiel ; nous opérons une gestion responsable et efficiente des ressources et substances nocives
- Nous veillons à développer et diffuser des technologies plus respectueuses de l'environnement
- Réduction des déchets et des émissions dans l'air, l'eau et le sol.

Minéraux des conflits

- Nous respectons les dispositions légales en vigueur concernant les « minéraux des conflits » et notamment l'étain, le tantale, le tungstène, leurs minerais ainsi que l'or provenant de zones de conflits



- Nous déployons des efforts vérifiables pour éviter d'utiliser des matières premières permettant de financer directement ou indirectement des groupes armés qui enfreignent les droits de l'Homme

Protection du patrimoine de l'entreprise et gestion des informations

- Le patrimoine du Groupe Körber, y compris sa propriété intellectuelle, est respecté et protégé contre les pertes et abus
- La confidentialité des secrets professionnels et autres informations sensibles du Groupe Körber doit être rigoureusement préservée

Attitude face à la concurrence et refus strict de la corruption

- Respect du droit des cartels et des lois régissant la concurrence, qui permettent une concurrence libre et non faussée dans l'intérêt de tous les acteurs du marché
- Refus strict de la corruption, y compris de l'extorsion et de la corruption, dans l'ensemble des activités commerciales autour du globe

Prévention des conflits d'intérêts

- Renoncement aux activités susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts ; en principe, les relations commerciales entre le Groupe Körber et des personnes proches ou des entreprises dans lesquelles des personnes proches occupent un poste décisif ou agissent en tant que partenaires de négociation ou jouent un rôle déterminant doivent être évitées

Lutte contre le blanchiment d'argent

- Collaboration uniquement avec des partenaires commerciaux sérieux, qui n'utilisent pas de moyens financiers illégaux

Respect des dispositions en matière de contrôle des exportations et de sanctions

- Les interdictions et restrictions des exportations applicables, y compris les restrictions s'agissant des moyens de paiement, doivent être respectées sans exception

Chaîne de livraison

- Mesures vérifiables pour garantir le respect de ces normes minimales dans la chaîne de livraison

Le présent Code de conduite fait partie intégrante de toutes les commandes du Groupe Körber. Chaque fournisseur du Groupe Körber doit respecter ces normes minimales. Tous nos fournisseurs sont sélectionnés sur la base de nos directives internes et nous attendons qu'ils soutiennent en permanence l'atteinte des normes minimales précitées pendant toute la durée de la relation commerciale. Toute infraction au présent Code de conduite sera traitée par le Groupe Körber et entraîne des conséquences appropriées.

Tous les doutes et questions relatifs au présent code de conduite à destination des fournisseurs doivent être exprimés en toute confiance. Le fournisseur est encouragé à s'adresser à ses interlocuteurs ou au responsable conformité du Groupe Körber en cas de manquements éventuels. Un formulaire de signalement est également disponible à cet effet : www.koerber.com/en/compliance-and-code-of-conduct/reporting-of-compliance-violations.

* * *